



ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT

**Ministère du travail, de l'emploi, de la formation
Professionnelle et du dialogue social**
Monsieur François REBSAMEN
127 rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Objet : attribution des aides à l'emploi
liées à la lourdeur du handicap

Paris, le 7 juillet 2015

Monsieur le Ministre,

Lors de la Conférence nationale du handicap, Monsieur le Président de la République avait présenté un ensemble de mesures en faveur des personnes handicapées.

L'une d'entre elle portait sur la simplification de l'attribution des aides à l'emploi liées à la lourdeur du handicap.

ANDICAT a toujours soutenu ce dispositif (actuellement totalement inopérant), notamment pour favoriser le passage du milieu de travail protégé vers le milieu ordinaire.

Lors de notre rencontre, le 23 janvier 2015, avec Madame Céline JAEGGY-ROULMAN, Conseillère technique au Cabinet du Ministre, qui était accompagnée de Madame Emilie SUZINEAU et de Monsieur Cyril DUWOYE, de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que vos Services travaillaient activement sur ce dispositif.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer sur l'état d'avancement de la réforme envisagée qui nous paraît parfaitement adaptée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes très distinguées salutations.

Gérard ZRIBI
Président d'ANDICAT
Directeur général d'une association gestionnaire

Copie : Madame Céline JAEGGY-ROULMAN
Madame Laurence LEFEVRE, Directrice de Cabinet de Madame Ségolène NEUVILLE